

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

Numéro de permis

2019203

Date d'inspection

Le 24 février 2021

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Roche Papier Studio - Moncton Inc.	2019203		Le 24 levilei 202 i		
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone		
Roche Papier Studio 2				(506) 874-0944	
Adresse			I		
98 Bonaccord St Moncton NB E1C 5L1					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste		
Janice Gauvin-Léger		Enquêteur/Enquêtrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	F			imite pour onforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vé du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérifi auprès du ministère du Développement social soient effectuées de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du percommentaires : La lacune est maintenant conforme.	'un cation à l'égard	2(2)	03 fév	r. 2021	24 févr. 2021
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vé du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérifi auprès du ministère du Développement social soient effectuées de chaque membre du personnel et de chaque personne associamoins tous les cinq ans.	l'un cation à l'égard	2(3)	03 fév	r. 2021	24 févr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.					
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les do les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personne lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance du du personnel.	el,	24(1)(c)(i)	03 fév	r. 2021	24 févr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.					
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les do les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personne lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certifica formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c). Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	el,	24(1)(c)(ii)	03 fév	r. 2021	24 févr. 2021
	, .T.		22.11		0.44
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les do les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personne lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de se responsabilités.	el,	24(1)(c)(iii)	03 fév	r. 2021	24 févr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.					
Page 1 sur 3					

Nom de l'exploitant

Roche Papier Studio - Moncton Inc.

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iv)	03 févr. 2021	24 févr. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(v)	03 févr. 2021	24 févr. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vi)	03 févr. 2021	24 févr. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vii)	03 févr. 2021	24 févr. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(f)	04 févr. 2021	24 févr. 2021
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(e)	12 févr. 2021	24 févr. 2021
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	05 févr. 2021	24 févr. 2021
39(3) Malgré ce que prévoit l'alinéa (2)b), les médicaments administrés en cas de choc anaphylactique ne sont pas rangés sous clé. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(3)	03 févr. 2021	24 févr. 2021

Commentaires généraux

Les conditions de renouvellement sont satisfaites.

Enfants jouant dehors au moment d'inspection.

Le rapport n'avait pas été signé lors de l'inspection le 24-02-2021 une copie a été envoyer le 10-11-2022 pour signature.

original signé par	
Janice Gauvin-Léger	Le 10 novembre 2022

permis	Date	
original signé par Brigitte LeBlanc		Le 10 novembre 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	